

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

---

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC53

présenté par  
M. Durand, rapporteur

-----

### ARTICLE 14 BIS

À la fin de l'alinéa 3, substituer au mot :

« biens »,

les mots :

« locaux et équipements ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel